

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 15/2025

le 18 août 2025

Plage de la Maladaire – Renaturation de la rive et agrandissement de la plage de galets

10.03.02-2508-CommXX-Maladaire.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En sa séance du 2 novembre 2022, votre Conseil a renvoyé à la Municipalité le postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) intitulé « Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz ».

Depuis lors, la Municipalité, d'entente et avec le soutien de la Direction générale de l'environnement (DGE), a étudié et élaboré un projet de renaturation de la rive dans le secteur de la plage de la Maladaire, entre l'actuelle grève de galets et la terrasse du restaurant. Ce projet prévoit l'extension de la plage en galets sur l'ensemble du linéaire en question, tout en maintenant au maximum l'actuel espace engazonné. Conforme aux objectifs des stratégies fédérales et cantonales en matière de renaturation des rives lacustres et pionnier sur la Riviera, il permet de reconstituer la grève de galets qui existait à cet emplacement avant les travaux de remblayage ayant mené à la création du camping, et d'apporter une plus-value écologique importante, notamment pour la faune piscicole. En outre, il permet d'améliorer nettement l'accès au lac dans ce secteur prisé de la population, notamment en période estivale.

Ce projet est désormais mis à l'enquête publique par la DGE du 12 août au 12 septembre prochain, selon la procédure prévue par la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), et les travaux envisagés pour l'hiver 2025-2026. Un préavis sera soumis ultérieurement à votre autorité afin d'approuver la réalisation de ces travaux et de répondre au postulat précédemment cité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



SP

P

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 18 août 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch